



Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 20 mai 2026

Délibération n° 99_2026_036

Représentants au Groupement d'Intérêt Public Région Centre InterActive GIP RECIA

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi 20 mai deux mille vingt-six à 19 h 00
salle des Actes de l'hôtel de Ville à Saint-Amand-Montrond.

Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs	Membres votants	POUR	CONTRE	Abstentions	Date de convocation	Date de l'affichage
38	34	2	36	33	2	1	11/05/2026	11/05/2026

Conseillers présents :

Almaric GUIDOUX, Aurélien DEQUIEDT, Olivier PARILLAUD, Roger PORTMANN, Pascal AUPY, Fabienne PETIT, Didier NOYER, Christelle DAGOIS, Patrick BIGOT, Fabienne TROMPAS, Philippe AUZON, Philippe PERRICHON, Michelle RIVET, Richard BEGUIN, Franck DAUMIN, Yan CADIER, Clarisse DULUC, Stéphane GIBAUT, Brice SOULIVONG, Emmanuel RIOTTE, Isabelle CHAPUT, Philippe MARME, Jacqueline CHAMPION, Mélanie GROSBOT, Arnaud CHAMPAGNEUX, Brigitte MERCIER, Raphaël FOSSET, Sophie CUINIERES, Patrick RAVARD, Desislava DIMOV, Antoine LE VILAIN, Frédérique BISSONNIER, Patrick MOREL, Charles ADOLPH

Conseillers ayant donné pouvoir :

Geoffroy CANTAT pouvoir à Arnaud CHAMPAGNEUX
Jean-Pierre PEAUDECERF pouvoir à Isabelle CHAPUT

Conseillers absents :

Philippe AUPET, Jean-Pierre PENAULT

Secrétaire de séance : Philippe AUZON

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site internet de Cœur de France et pourra faire l'objet d'un recours dans un délai de 2 mois auprès du tribunal administratif d'Orléans

Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 20 mai 2026

Délibération n° 99_2026_036

Représentants au Groupement d'Intérêt Public Région Centre InterActive GIP RECIA

Monsieur Emmanuel RIOTTE, Président, présente ce dossier

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

Vu l'offre de services du GIP RECIA à destination des organismes publics, de ses conditions tarifaires et de leurs modalités d'évolution,

Vu la délibération de Cœur de France du 8 décembre 2021 autorisant l'adhésion de l'EPCI au GIP RECIA et désignant des représentants de l'EPCI à l'assemblée générale du GIP RECIA,

Considérant que le GIP est une structure de coopération institutionnelle entre plusieurs personnes morales de droit public qui mettent en commun des moyens en vue d'exercer des activités d'intérêt général à but non lucratif,

Considérant que l'adhésion au GIP RECIA ouvre droit au bénéfice de l'ensemble des services proposés,

Considérant qu'à la suite des élections municipales 2026 et l'installation du Conseil communautaire en date du 22 avril 2026, il convient de nommer de nouveaux représentants,

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré à la majorité des voix (1 abstention – Brice SOULIVONG et 2 contre – Antoine LE VILAIN et Frédérique BISSONNIER) désigne :

- Roger PORTMANN, titulaire,
- Michelle RIVET, suppléante,

Pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP RECIA Groupement d'Intérêt Public Région Centre InterActive.



Secrétaire,

Philippe AUZON



Président,

Emmanuel RIOTTE